

FINANCE D'ENTREPRISE

Document et matériel autorisés : plan des comptes OHADA et calculatrice non programmable.

NB : Avant de traiter le sujet, vérifier qu'il comporte les pages 1/11 à 11/11

Candidat à un test de recrutement d'un comptable, le responsable vous soumet à une épreuve qui se présente sous forme de deux dossiers indépendants à traiter obligatoirement par vos soins :

Dossier 1 : Comptabilité des sociétés commerciales / 60 points

Dossier 2 : Elaboration et interprétation des états financiers / 40 points

DOSSIER 1 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES / 60 POINTS

Sous-dossier 1 : Détermination du résultat fiscal / 35 points

La SA MAX WIN est une structure de droit camerounais spécialisée dans la vente des pièces détachées automobiles. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 33%. Les informations suivantes concernant l'exercice 2019 vous sont données aux fins d'effectuer des redressements nécessaires à l'obtention de la base de l'impôt des sociétés :

- ❖ Le solde créditeur du compte de résultat est de 28 950 000 FCFA ;
- ❖ Les amendes pour paiement tardif de la TVA s'élèvent à 80 250 FCFA ;
- ❖ Un matériel est amorti selon le mode dégressif fiscal depuis le 1^{er} décembre 2018. Sa valeur d'acquisition est de 6 000 000 FCFA, la durée d'utilité retenue par l'entité est de 4 ans tandis que le code général des impôts prévoit pour ce type de matériel une durée de 5 ans (négliger la partie décimale pour le calcul de l'annuité).
- ❖ Durant l'exercice, l'entité a reçu et enregistré dans ses comptes des dividendes provenant de diverses entités camerounaises (montant net, compte tenu de l'IRCM, 417 500 FCFA) ;
- ❖ Les dépréciations des créances douteuses comportent :
 - 150 000 FCFA sur le client KAMDOUM en liquidation judiciaire ;
 - Une dotation forfaitaire de 850 000 FCFA sur diverses créances douteuses de la SA MAX WIN.
- ❖ Le Directeur Général de la structure perçoit chaque mois une indemnité forfaitaire de représentation et de déplacement d'un montant de 78 500 FCFA. Pour l'exercice, il s'est fait rembourser sur présentation des pièces justificatives des frais de représentation pour 800 000 FCFA ;
- ❖ Les provisions pour congés payés de l'exercice 2018 ont été reprises pour un montant de 610 000 FCFA ;
- ❖ Au titre de l'exercice 2019, il a été constitué une provision pour congés payés de 850 000 FCFA ;
- ❖ Des frais d'assistance comptable d'un montant de 700 000 FCFA ont été versé à un cabinet d'expertise comptable situé en Italie ;
- ❖ La SA MAX WIN a versé à la Croix-Rouge Camerounaise, une somme de 600 000 FCFA à titre de dons ;

- ❖ L'associé MADIBA a mis à la disposition de l'entité une somme de 4 000 000 FCFA en compte courant du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019. L'entité lui a versé des intérêts au taux de 15% l'an. Pendant cette période, le taux de la BEAC a évolué de la manière suivante :
 - Du 1^{er} /04 2019 au 30/09 /2019 : 8,25% ;
 - Du 1^{er} /10/ 2019 au 31/12/ 2019 : 9,25% ;
- ❖ Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2019 est de 95 000 000 FCFA.

Premier travail à faire :

Après avoir présenté sur votre copie les analyses et les calculs préliminaires de redressement, à partir de l'annexe 1 ;

1.1	Déterminer le résultat fiscal en complétant le tableau de la DSF, sachant que le déficit de l'exercice 2018 s'élève à 215 000 FCFA (annexe 2 à rendre avec la copie)	20 pts
1.2	Déterminer l'impôt sur les sociétés en remplissant les tableaux de la DSF (annexe 3 ou 4 à rendre avec la copie)	8pts
1.3	Passer les écritures sachant que la liquidation d'impôt s'est fait par chèque bancaire le 08 février 2020	7 pts

Sous-dossier 2 : Affectation du résultat / 25 points

La SA PASTA a été créée le 1^{er}/04/ 2014 au capital de 220 000 000 FCFA divisé en actions de 20 000 FCFA chacune.

On relève dans les bilans des 31/12/2018 et 31/12/2019 de cette entité les postes suivants (dans les deux cas, après répartition des bénéfices de l'exercice) :

INTITULE	EXERCICES	
	31/12/2018	31/12/2019
Capital	220 000 000	220 000 000
Réserve légale	605 000	1 606 000
Réserve facultative	45 228 000	45 800 000
Report à nouveau	5 900 000	2 094 000

Les statuts de la société prévoient la répartition des bénéfices ainsi qu'il suit :

- ❖ Dotation d'une réserve légale conformément à la loi ;
- ❖ Sur les bénéfices distribuables, il est prélevé la somme nécessaire pour donner aux actionnaires un premier dividende égal à 5% du montant du capital libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent ;
- ❖ Sur le surplus, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes jugées nécessaires pour la réserve facultative et pour distribuer aux actionnaires un super dividende ;
- ❖ Le solde étant reporté sur l'exercice suivant.

Deuxième travail à faire :

2.1	Calculer le bénéfice en instance d'affectation de l'exercice 2019	2 pts
2.2	Reconstituer le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2019 (annexe 5 à rendre avec la copie)	10 pts
2.3	Passer les écritures nécessaires sachant que le paiement des dividendes et l'IRCM est effectué par chèque bancaire le 13 avril 2020	13 pts

DOSSIER 2 : ELABORATION ET INTERPRETATION DES ETATS FINANCIERS / 40 POINTS

Le responsable du service comptable du Cabinet Comptable « AECC », soucieux de connaître la situation financière de certaines structures, vous demande de procéder à l'analyse des données de celles-ci:

Sous-dossier 1 : Entité « ZENNET » : Bilan liquidité 20pts

Vous disposez du bilan de l'entité ZENNET au 31/12/2019, les informations financières et d'exploitation en vue de mener une analyse de sa situation financière sont données ci-dessous:

Postes	Montants	Postes	Montants
Bâtiments	27 000 000	Capital	50 000 000
Matériel de transport	15 000 000	Emprunts	12 000 000
Marchandises	15 000 000	Provisions pour charges	2 000 000
Clients	15 000 000	Fournisseurs	8 000 000
Caisse	3 000 000	Autres dettes CT	2 500 000
		Banque	500 000
Total	75 000 000	Total	75 000 000

Informations financières	Informations d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments sont évalués à 27 000 000F ; - Le stock flottant de marchandises 13 000 000 ; - La provision pour charge est injustifiée ; - La dépréciation de 1 000 000 doit être constatée sur les clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Le chiffre d'affaires est de 143 100 000 TTC ; - Les achats sont de 57 240 000 TTC

Troisième travail à faire

3.1	Présenter les tableaux de redressement :	
	a) de l'actif (annexe 6 à rendre avec la copie)	4 pts
	b) du passif (annexe 7 à rendre avec la copie)	3 pts
	c) Présenter le bilan liquidité en grande masse de l'entité (annexe 8 à rendre avec la copie)	4 pts
3.2	Représenter sous forme de bandes les grandes masses du bilan liquidité	3 pts
3.3	Présenter les indicateurs financiers en annexe 9	2 pts
3.4	Calculer la durée du crédit-clients et crédit-fournisseur	2 pts
3.5	vos avis sur la situation financière de l'entité ZENNET (2 lignes max)	2 pts

Sous-dossier 2 : Entité SOCAMDIS : Tableau des flux de trésorerie / 20pts

Vous avez à votre disposition en annexe 10 les informations relatives à la gestion de l'entité SOCAMDIS pour les exercices 2018 et 2019:

Quatrième travail à faire

4.1	Compléter le tableau de flux de trésorerie (annexe 11 à rendre avec la copie)	20 pts
------------	--	---------------

Annexe 1 : Extrait du code général des impôts (à exploiter)

- Les libéralités, dons et subventions ne constituent pas des charges déductibles du bénéfice imposable. Cependant, les versements à des organismes de recherche et de développement et à des œuvres ou organismes d'intérêts général à caractère philanthropique, éducatif, sportif, scientifique, social et familial, à condition que ceux-ci soient situés au Cameroun, sont admis en déduction dès lors qu'ils sont justifiés et dans la limite de **0,5%** du chiffre d'affaires de l'exercice.
- Les dons et subventions alloués aux clubs participant aux compétitions nationales officielles d'élites, ou aux organismes agréés en charge de l'organisation des compétitions sportives officielles, sont admis en déduction dès lors qu'ils sont justifiés et dans la limite de **5%** du chiffre d'affaires de l'exercice.
Toutefois, sont totalement admis en déduction dès lors qu'ils sont justifiés, les versements effectués :
 - ✓ A l'Etat ou aux collectivités territoriales décentralisées en vue de l'acquisition des antirétroviraux dans le cadre du traitement du VIH/SIDA ;
 - ✓ A des organismes de recherche et de développement agréés et domiciliés au Cameroun et intervenant dans le domaine de l'agriculture, de la santé et de l'élevage ;
 - ✓ De même, les dons faits à l'occasion des calamités sont déductibles dans les formes et les conditions fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances.
- Les charges de valeurs égale ou supérieure à cinq cent mille (500 000) FCFA ne sont pas admises en déduction lorsqu'elles sont payées en espèces.
- Sont également non déductibles :
 - ✓ Les charges justifiées par les factures ne comprenant pas de numéro d'Identifiant Unique, à l'exception des factures des fournisseurs étrangers ;
 - ✓ Les charges relatives aux rémunérations de toutes natures versées aux professionnels libéraux exerçant en violation de la réglementation en vigueur régissant leurs professions respectives.
- En cas de déficit subi pendant un exercice, ce déficit est considéré comme une charge de l'exercice suivant et déduit du bénéfice réalisé pendant ledit exercice. Si ce bénéfice n'est pas suffisant pour que la déduction puisse être intégralement opérée, l'excédent du déficit est reporté successivement sur les exercices suivants jusqu'au quatrième exercice qui suit l'exercice déficitaire.
- Le montant de l'impôt dû par chaque société collectivité ne peut être inférieur à celui qui résulterait de l'application du minimum de perception.
- Le taux de l'impôt est fixé à **30%**. Ce taux est majoré de **10%** au titre des centimes additionnels communaux.
- Pour le calcul de l'impôt, toute fraction du bénéfice imposable inférieure à 1 000 FCFA est négligée.
- L'impôt sur les sociétés est acquitté spontanément par le contribuable au plus tard le 15 mars de l'année suivante.

Annexe 10 : Informations de SOCAMDIS au 31/12/2019 après inventaire

Eléments	Exercices	
	31/12/2019	31/12/2018
Capital	19 500 000	15 000 000
Trésorerie nette	4 400 000	2 720 000
Stocks et encours	33 000 000	26 000 000
Créances	750 000	300 000
Dettes passif circulant	8 500 000	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4 080 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 000 000	-
Acquisition d'immobilisations financières	1 200 000	-
Cession d'immobilisations corporelles	450 000	-
Subvention d'investissements reçus	600 000	-
Dividendes versés	750 000	-
Emprunts	5 450 000	1 850 000
Capacité d'autofinancement	3 720 000	-



YIMGA
INSTITUTE

Annexe 2 : Tableau de détermination de résultat fiscal (à rendre avec la copie)

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31-12-....

Numéro d'identification : Durée(en mois)

CF1

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT AU RESULTAT FISCAL

		LIG	MONTANTS		
SOLDE DU RESULTAT NET AVANT IMPOT SUR LE RESULTAT	BENEFICE NET COMPTABLE AVANT IMPOT	01			
	PERTE NETTE COMPTABLE AVANT IMPOT	02			
REINTEGRATIONS DES CHARGES OU PERTES NON DEDUCTIBLES OU PARTIELLEMENT DEDUCTIBLES DU POINT DE VUE FISCAL	Amortissements non déductibles	03			
	Amortissements comptabilisés mais réputés différés en période déficitaire	04			
	Provisions non déductibles	05			
	Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés	06			
	Frais de siège et d'assistance technique	07			
	Impôts non déductibles autres que l'impôt sur le résultat	08			
	Amendes et pénalités non déductibles	09			
	Pourboires et dons non déductibles	10			
	Retenues à la source(IRCM) sur les revenus des capitaux mobiliers	11			
	Divers 1	12			
	Divers 2	13			
	Divers 3	14			
	REINTEGRATION : total lignes 3 à 14	15			
	Total intermédiaire POSITIF : lignes 15+ligne 1 ou ligne 15- ligne 2	16			
	Total intermédiaire NEGATIF :ligne 2- ligne 15	17			
CHARGES OU PERTES, PRODUITS OU PROFITS DEDUCTIBLES DU POINT DE VUE FISCAL	Amortissements antérieurement différés et imputés sur l'exercice	18			
	Provisions comptabilisées ou définitivement différés en période déficitaire	19			
	Fraction non imposable des plus-values réalisées en fin d'exercice	20			
	Produits nets des filiales (après déduction de la quote- part de frais et charges)	21			
	Autres revenus mobiliers déductibles	22			
	Frais de siège et d'assistance technique déductibles	23			
	Divers 1	24			
	Divers 2	25			
	Divers 3	26			
	DEDUCTIONS: total lignes 18 à 26	27			
RESULTAT FISCAL	BENEFICE FISCAL DE L'EXERCICE :ligne 16-ligne 27	28			
	PERTE FISCALE DE L'EXERCICE: ligne27-ligne 16 ou ligne 17 + ligne 27	29			
SITUATION DE L'ETRISE AU REGARD DE MINIMUM LEGAL DE PERCEPTION	RUBRIQUES	LIGNE	BASE	taux	Principal de l'impôt
	Minimum de perception	30		2%	
	Minimum proportionnel au chiffre d'affaires				
	Impôt sur les sociétés	31		30%	
	BIC et BNC	32		22%	
		33			
	Bénéfices artisanaux	34		11%	
		35			
		36			
Bénéfices agricoles	37				
IR	38		15%		
TOTAL lignes 32 à 38	39				

Annexe 3: (à rendre avec la copie)

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31-12----

Numéro d'identification : Durée(en mois)

CF1 BIS

TABLEAU DE DETERMINATION DE L'IMPOT SUR RESULTAT : IMPOT SUR LE BENEFICE FISCAL

RUBRIQUES						Ligne	Montants
REPORT DU BENEFICE FISCAL DE L'EXERCICE						01	
DEDUCTION PAR SUITE DE REINVESTISSEMENTS ANTERIEURS							
INTITULES			Année N-3	Année N-2	Année N-1		
DETERMINATION DU BENEFICE DEFINITIF	Réinvestissements admis et reportés	02				Total ligne ↔	
	Réinvestissements déductible -50% x ligne 2	03					
	Réinvestissements effectivement déduits	04					
	Réinvestissements reportables = 2 x (ligne 3 - ligne 4)	05					
	DEDUCTION DES REINVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Réinvestissements admis					06	Total ligne ↔	
Réinvestissements déductibles = 50% x lignes 6					07		
Réinvestissements déduits = 50 % x ligne 1					08		
Réinvestissements reportables = 2 x (ligne 7 - ligne 8)					09		
IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES							
INTITULES			Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	
DETERMINATION DU BENEFICE DEFINITIF	Déficits reportés	10					Total ligne ↔
	Déficits imputés sur l'exercice	11					
	Déficits reportables	12					
BENEFICE FISCAL DEFINITIF (Total ligne 1, 4, 8 et 11)						13	
CALCUL DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE FISCAL DEFINITIF							
Intitulés		Base			Taux	Ligne	Montants
Impôt sur les sociétés					30 %	14	
IRCM non retenue à la source					15%	15	
Déduction de l'IRCM retenue à la source					100 %	16	
Autres déductions					100%	17	
Impôts nets dus (ligne 14 + ligne 15) - (ligne 16 + ligne 17)						18	
Centimes additionnels communaux						19	
TOTAL DE L'IMPOT (ligne 18 + ligne 19)						20	
Acomptes versés (report ligne 13 tableau CF1 QUATER. 6)						21	
Net à payer						22	
Crédit d'impôt						23	
Compte 89 : Impôts sur le résultat							
Rubriques							Montants
891	Impôts sur les bénéfices de l'exercice					24	
892	Rappel d'impôts sur résultats antérieurs					25	
895	Minimum de perception					26	
899	Dégrèvements et annulations d'impôts sur les résultats antérieurs					27	
TOTAL						28	

Annexe 4: (à rendre avec la copie)

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31-12----

Numéro d'identification : Durée(en mois)

CF1 TER

TABLEAU DE DETERMINATION DE L'IMPOT SUR RESULTAT : MINIMUM DE PERCEPTION

RUBRIQUES					Ligne	MONTANTS
REPORT DU MINIMUM DE PERCEPTION					01	
REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DE REINVESTISSEMENTS ANTERIEURS						
PERIODES	Reinvestissements admis et reportés	Base 50 % X colonne 1	Base effective de la réduction d'impôt	Reinves reportables 2X col 2 - col 3		
Année N-3 et antérieures	2					
Année N-2	3					
Année N - 1	4					
TOTAUX	5					
Taux d'impôt					06	
REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DES REINVESTISSEMENT DE L'EXERCICE						
Reinvestissements admis de l'exercice	7					
Base de la réduction d'impôt (50% x ligne 7)	8					
Base effective de la réduction de l'impôt	9					
Reinvestissements reportables 2 x (ligne 8 - ligne 9)	10					
RUBRIQUES						
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers non imputés à la source	11			15%	+	
Surtaxe progressive due par les sociétés et autres personnes morales au titre des revenus occultes distribués	12			60%	+	
Capitaux non imposés à la source	13			25%		
Déductions	IRCM (impôt sur les revenus des capitaux mobiliers)	14			-	
	Plus value sur cession immeubles	15				
	Autres	16			-	
CACUL DU MINIMUM DE PERCEPTION						
INTITULES		Base	Taux	Ligne	Montants	
Minimum de perception			2%	17		
Minimum de perception secteur administré			14%	18		
IRCM non retenue à la source			15%	19		
Déduction de l'IRCM				20		
Autres déductions				21		
Impôts nets dus (ligne 16+ ligne 17)				22		
Centimes additionnels communaux				23		
TOTAL DE L'IMPOT (ligne 20 + ligne 21)				24		
Acomptes versés (report ligne 13 tableau CF1 QUATER col.6)				25		
Net à payer (lignes 22 - ligne 23)				26		
Crédit d'impôt (ligne 23 - ligne 22)				27		
SITUATION DES REPORTS DEFICITAIRES POUR LES ENTREPRISES AUTRES QUE CELLES IMPOSEE AU BENEFICE REEL						
Report Du Bénéfice Fiscal De L'exercice					28	
Report de La Perte Fiscale de L'exercice					29	
Imputations des Reports Déficitaires						
Rubriques		N - 4	N - 3	N-2	N - 1	
Déficits reportés	28					
Déficits imputés	29					
Déficits reportables	30					
Bénéfice fiscal définitif					31	
Perte fiscale définitive					32	
Compte 89 : Impôts sur le résultat						
Rubriques						montants
891	Impôts sur les bénéfices de l'exercice				33	
892	Rappel d'impôts sur résultats antérieurs				34	
895	Minimum de perception				35	
899	Dégrèvements et annulations d'impôts sur résultats antérieurs				36	
TOTAL					37	

*Liquidé sur la marge brute

Annexe 5 : Projet d'affectation des résultats (à rendre avec la copie)

Désignation de l'entité :
 Adresse :
 Numéro d'identification : Exercice clos le 31/12/ Durée (en mois) : ...

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

AFFECTATIONS		MONTANT (1)	ORIGINES	MONTANT (1)
Réserve légales	01		Report à nouveau antérieur (perte)	
Réserves statutaires ou contractuelles	02		Report à nouveau antérieur (bénéficiaire)	
Autres réserves (disponibles)	03		Résultat net de l'exercice	
Dividendes (2)	04		Prélèvement sur les réserves (3)	
Autres affectations	05			
Report à nouveau	06			
	TOTAL (A)	07	Contrôle : Total A = Total B	TOTAL (B)

(1) Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-)
 (2) S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles
 (3) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Annexe 6 : Tableau de redressement de l'actif du bilan de l'entité ZENNET

Postes	VNC	Val. réelles	+value	-value	AI	VE	VR	TA
Totaux								

Annexe 7 : Tableau de redressement du passif de l'entité ZENNET

Postes	Montants nets	Capitaux propres	DFRA	DCT	TP
Totaux					

Annexe 8 : Bilan liquidité condensé de l'entité ZENNET au 31/12/2019

ACTIF			PASSIF		
Rubriques	Montants	%	Rubriques	Montants	%
Total			Total		

Annexe 9: Tableau de calcul des indicateurs financiers de l'entité ZENNET

Indicateurs	Formules	Calculs	Valeurs
Fonds de roulement			
Besoin en fonds de roulement			
Ratio d'autonomie financière			
Ratio de liquidité générale			
Ratio de solvabilité générale			

Annexe 11 : Tableau de flux de trésorerie de SOCAMDIS au 31/12/2019

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 – Trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'autofinancement Globale (CAFG)			
FB	- Actif circulant HAO ⁽¹⁾			
FC	- Variation des stocks			
FD	- Variation des créances			
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾			
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB + FC + FD + FE) :			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentation de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvement sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières		+90 000	
FQ	- Remboursement des emprunts et autres dettes financières		-300 000	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F		
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)	G		
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G + A) Contrôle Trésorerie actif N – Trésorerie passif N	H		

[¹] à l'exclusion de variations des créances et dettes liées aux activités subventions et d'investissement reçu.